

## AIDE-MÉMOIRE ADHÉSION AU SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS PAR UNE TIERCE PERSONNE

1- Récupérer les formulaires sur notre site web : [www.ctcmaskinonge.org/](http://www.ctcmaskinonge.org/)

a) Sur la page d'accueil, ouvrir la section :



b) Télécharger le formulaire d'adhésion et l'imprimer :

[www.ctcmaskinonge.org/doc\\_upload/le-service/Formulaire-d-adhesion-2010.pdf](http://www.ctcmaskinonge.org/doc_upload/le-service/Formulaire-d-adhesion-2010.pdf)

c) Remplir avec la personne toutes les sections

**\*\*Ne pas oublier de faire signer le membre ou le parent. Les sections grisées sont réservées à l'administration.**

### 2- Photographie

Prendre une photographie de la personne « plan buste » soit tête et épaule. S'assurer que le cou est dégagé et que la personne ne porte ni chapeau ou casquette.

### 3- Paiement

Prendre le paiement de 5\$ de l'adhésion.

**\*\*La personne peut se procurer des billets de passage, ces billets sont toujours bons.**

### 4- Pièces d'identité

Photocopier ou numériser 2 pièces d'identité. Les pièces acceptées sont : permis de conduire, carte d'assurance maladie, carte d'hôpital avec l'adresse actuelle, passeport.

**Pour toutes autres questions à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter pour les exceptions.**

### 5- Télécharger et imprimer le formulaire d'antécédents :

[www.ctcmaskinonge.org/doc\\_upload/le-service/Formulaire-de-verification-d-antecedents-judiciaires.pdf](http://www.ctcmaskinonge.org/doc_upload/le-service/Formulaire-de-verification-d-antecedents-judiciaires.pdf)

a) Remplir la SECTION 2 avec le client en indiquant l'adresse complète, c'est-à-dire de ne pas oublier d'inscrire la municipalité. Si le membre a déménagé **dernièrement**, indiquer son ancienne adresse dans la section « Adresses précédentes ».

b) Ne pas oublier de faire signer et dater les SECTIONS 4 ET 5 du présent formulaire.

Le service de *Transports collectifs* se chargera de compléter la section 3.

*Le présent formulaire permet à la personne d'éviter de se rendre à la Sûreté du Québec. L'équipe du service le fera pour elle. Prenez note que ne seront pas retenues, les infractions concernant la conduite automobile. Si la personne mentionne avoir des antécédents, elle n'a qu'à communiquer avec le service de Transports collectifs et nous lui donnerons personnellement les informations complémentaires.*

### 6- Transmission de l'adhésion

Nous acheminer le tout (2 formulaires, pièces d'identité et photo) par courriel au : [ctcm@infoteck.qc.ca](mailto:ctcm@infoteck.qc.ca)

La personne recevra sa carte de membre par la poste avec des informations complémentaires ainsi que le « Code de vie des usagers ». Avant d'utiliser le service de *Transports collectifs*, le client doit s'assurer d'avoir en main les billets requis pour le déplacement au coût de 3\$ / embarquement.